

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie des Quartiers

REF : QUARTIERS2009011

Signataire : NA

OBJET : Adhésion à l'association ECCAR (European Coalition of Cities Against Racism)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le contrat urbain de cohésion sociale signé le 22 mars 2007,

Vu l'adhésion au plan local de prévention et de lutte contre les discriminations voté le 26 mars 2009,

Vu les statuts de l'association ECCAR,

Considérant que la commune d'Aubervilliers s'est inscrite dans une démarche d'engagement en faveur de la prévention et de la lutte contre les discriminations à travers de nombreuses actions municipales et le lancement du plan local de prévention et de lutte contre les discriminations,

Considérant la pertinence d'adhérer, par simple lettre, au programme de réseau des villes européennes qui prennent l'engagement de s'investir dans la lutte contre le racisme et les discriminations,

Considérant que cet engagement fort auprès de l'association ECCAR permettra aux intérêts de la commune d'être représentés et promus auprès des institutions (Union Européenne, Conseil de l'Europe, gouvernements des Etats membres) mais aussi d'obtenir un soutien financier européen et technique,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à adhérer à l'association ECCAR (European Coalition of Cities Against Racism) pour un montant de 500 € (cinq cents euros) pour l'année 2009.

DESIGNE Soumia ZAHIR, conseillère municipale déléguée, pour représenter la commune au comité directeur.

Le Maire

Jacques SALVATOR